

19 APR 2018

Pièce N°1

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié de fournitures

Monsieur TALL Ousmane Secrétaire Général du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines, lance au nom et pour le compte du MPEMi, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la fourniture de nourriture au profit des équipes de la Direction de Contrôle et du Suivi des Opérateurs à CHAMI, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines , au plus tard le 27Avril 2018 à 9 h.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines, Offre relative à la fourniture de nourriture , à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le 27 Avril 2018 à 9 h 30m dans la salle de réunions du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 23Avril 2018 à 17h.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci- après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disant par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.



